

CENTRE DE RÉADAPTATION POUR
JEUNES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION DE LAVAL
DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE

MODULE D'IDENTIFICATION DES BESOINS

MIB

En matière de fugue, exploitation sexuelle et autres problématiques associées

Francis Ouellet, criminologue

Shirley-Ann Savard, TS, D.E.S.S., M.S.S., spécialiste en activités cliniques-répondante en
exploitation sexuelle

Une publication de :
Direction programme jeunesse
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
310, boul. Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 2J2
Téléphone : 450 975-4150 poste 4094
Site Web : www.lavalensante.com

Rédaction

M. Francis Ouellet, criminologue, CISSS Laval

Mme Shirley-Ann Savard, TS, D.E.S.S, M.S.S, spécialiste en activités cliniques-
répondante en exploitation sexuelle, CISSS Laval

Révision linguistique :

Service des communications

Diffusion

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse www.lavalensante.com

© Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, 2023

On ne peut reproduire aucun extrait de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit sur machine électronique, mécanique, à photocopier ou à enregistrer, ou autrement sans avoir obtenu, au préalable, la permission écrite de la direction du programme jeunesse du CISSS de Laval.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISBN 978-2-550-95799-7 (PDF, 2^e édition, 2023)

ISBN 978-2-550-91867-7 (PDF, 1^{ère} édition, 2022)

Procédures d'utilisation de l'outil

« MODULE D'IDENTIFICATION DES BESOINS »

MIB

Le module d'identification des besoins (MIB) se veut un outil de cueillette d'information et de soutien à l'intervention en lien avec les problématiques de fugue, d'exploitation sexuelle et autres problématiques associées pour les adolescents(es) et jeunes adultes âgés(es) de 12 à 21 ans. L'objectif de l'outil est de guider l'intervenant dans les actions ou interventions à poser en regard de chacune des problématiques identifiées ainsi qu'à suggérer des objectifs pour la planification de l'intervention (Plan d'intervention (PI)). Le présent outil s'adresse aux intervenants œuvrant au Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation de Laval auprès de la clientèle identifiée.

Procédure d'utilisation :

Le MIB comporte une série de questions concernant les problématiques que l'outil cherche à identifier. Il est nécessaire de compléter le formulaire MIB dans son ensemble. Le temps alloué à cette tâche est évalué en moyenne à 10 minutes. Vous retrouverez une série de recommandations quant aux actions/interventions à poser et des suggestions quant aux objectifs d'intervention à mettre en place dans la dernière section du MIB.

Le MIB peut être **débuté dès l'admission** du jeune au centre de réadaptation et doit être complété **avant la fin de la période d'évaluation** en concomitance avec la synthèse d'évaluation du processus d'accompagnement clinique. D'ailleurs, la complétion du MIB peut fournir des informations importantes dans le processus d'évaluation et la rédaction de la synthèse s'y rattachant. Les conclusions du MIB devraient être partagées avec la personne autorisée et avec le professionnel en soutien clinique de l'unité d'hébergement. Une fois l'outil complété, il est nécessaire de le déposer au dossier physique du jeune et d'inscrire une note concernant sa complétion dans le dossier PIJ de l'adolescent(e). Dans un deuxième temps, les conclusions du MIB devraient être abordées avec l'adolescent(e) ou le/la jeune adulte afin de s'enquérir de son degré de motivation à s'engager dans son processus de réadaptation. Il est important de rappeler que le MIB propose des suggestions d'objectifs à mettre en place, mais que l'élaboration du plan d'intervention doit être réalisée conjointement avec l'adolescent(e) ou le/la jeune adulte en le/la sollicitant sur les objectifs qu'il/elle souhaite se fixer.

En somme, la complétion du MIB et de la synthèse d'évaluation devrait permettre l'établissement des jalons du plan d'action global visant la réadaptation de l'adolescent(e).

SECTION : IDENTIFICATION DE L'USAGER

- Compléter les données concernant l'identité de l'adolescent(e), les motifs de compromission, la loi en vertu duquel l'hébergement se déroule.
- Advenant que l'adolescent(e) soit hébergé(e) en vertu de la LSJPA, inscrire dans le champ « DÉLITS » uniquement les délits officiels.

SECTION : ADMISSION

- Répondre à la question afin de pouvoir être référé si nécessaire vers le processus d'accompagnement clinique (PAC) spécifique à votre clientèle.

SECTION 1 : FUGUE

- Afin de compléter la section 1 concernant la fugue, il est nécessaire d'avoir préalablement pris connaissance de l'outil « Historique de fugue ».
- Advenant que l'outil « Historique de fugue » ne soit pas disponible ou n'ait pas été complété, veuillez cocher la case « En attente du résultat ».
- Si l'adolescent(e) est catégorisé(e) dans les groupes 3 ou 4, veuillez compléter l'outil « Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue ».

SECTION 2 : VIOLENCE SEXUELLE

- Cette section vise à documenter les possibles victimisations sur le plan sexuel de l'adolescent(e) ou encore les comportements sexualisés dont il/elle pourrait être l'auteur(e).
- À la première question, nous cherchons à recueillir l'information à savoir si l'adolescent(e) est victime, a été victime ou est à risque d'être victime d'exploitation sexuelle. L'information concernant le fait d'avoir été victime d'exploitation sexuelle peut provenir du motif de compromission, des données inscrites au dossier de l'adolescent(e), mais également d'un dévoilement du ou de la jeune. Pour ce qui est de déterminer si un/une adolescent(e) est à risque d'être victime, nous vous référons au document : « *Guide de soutien à l'identification des signes d'exploitation sexuelle* ». Vous le trouverez dans le dossier Partage-DPJe-Intervenants-SSIR-Exploitation sexuelle.
- Une seconde question à cette section a pour objet d'obtenir l'information à savoir si l'adolescent(e) a été victime d'agression sexuelle autre que l'exploitation sexuelle. Une sous-question permet d'identifier le moment ou l'agression est survenue. Ce moment est important puisque les actions à prendre varient en fonction de cette donnée.

- À la dernière question de cette section, les informations concernant les comportements sexualisés à inscrire dans le MIB peuvent provenir de différentes sources telles que les délits officiels, le dossier de l'usager, les motifs de compromission, les comportements autorapportés, les informations rapportées par les parents ainsi que les comportements observés à même le centre de réadaptation.

SECTION 3 : DÉPENDANCE

- La question permet de déterminer si l'adolescent(e) présente des indices en lien avec la consommation d'alcool, de stupéfiants ou la cyberdépendance. L'information peut être obtenue en consultant différentes sources.
- Lorsque des indices sont observés, il est nécessaire de compléter l'outil DEP-ADO et d'inscrire le résultat au MIB dans la section prévue à cet effet.

SECTION 4 : CONDUITES HÉTÉROAGRESSIVES ET AUTOAGRESSIVES

- Cette section porte sur les conduites hétéroagressives et autoagressives. Une conduite hétéroagressive fait référence à un comportement agressif dirigé vers autrui. En ce qui concerne les conduites autoagressives, le terme fait référence aux comportements d'automutilation ou à toutes conduites autodestructrices.
- Vous pouvez obtenir l'information en consultant différentes sources telles que le dossier de l'usager, les délits officiels, les motifs de compromission, les comportements autorapportés, les informations rapportées par les parents ainsi que les comportements observés à même le centre de réadaptation.
- Advenant que vous ayez identifié que l'adolescent(e) a démontré des comportements hétéroagressifs ou autoagressifs, le formulaire vous questionne quant à la présence d'un Plan d'action individualisé (PAI) ou d'un Plan de mesures de remplacement (PMR). L'objectif de ces questions à ce stade-ci n'est pas de conclure à la nécessité de mettre en place ces outils, mais plutôt d'obtenir l'ensemble des informations afin que les recommandations qui seront émises en tiennent compte.

SECTION 5 : COMPORTEMENTS/IDÉATIONS SUICIDAIRES

- Cette section porte sur les comportements/idéations suicidaires. Vous pouvez obtenir l'information en consultant différentes sources telles que le dossier de l'usager, les motifs de compromission, les comportements autorapportés, les informations rapportées par les parents ainsi que les comportements/états observés à même le centre de réadaptation.

SECTION 6 : SANTÉ MENTALE ET DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

- Cette section a pour objectif de répertorier les différents diagnostics ou hypothèses diagnostiques émis par un PROFESSIONNEL HABILITÉ (ex. pédopsychiatre, neuropsychologue) en ce qui concerne la santé mentale de l'adolescent(e). Un diagnostic est l'identification d'une maladie ou d'un trouble. En raison du jeune âge de la clientèle, certains professionnels habilités à poser des diagnostics vont davantage opter pour une hypothèse diagnostique puisque plusieurs changements peuvent s'opérer au cours de la période de développement de l'enfance et l'adolescence. Il est important d'inscrire la source du diagnostic ou de l'hypothèse diagnostique. Ex. nom du pédopsychiatre ayant émis le diagnostic ainsi que le moment où celui-ci a été émis. Cette donnée est importante puisqu'un diagnostic émis il y a plusieurs années pourrait nécessiter une réévaluation.

SECTION 7 : SANTÉ PHYSIQUE

- Cette section a pour objectif de répertorier les différents diagnostics ou hypothèses diagnostiques émis par un PROFESSIONNEL HABILITÉ (ex. médecin,) en ce qui concerne la santé physique. Un diagnostic est l'identification d'une maladie ou d'un trouble. En raison du jeune âge de la clientèle, certains professionnels habilités à poser des diagnostics vont davantage opter pour une hypothèse diagnostique puisque plusieurs changements peuvent s'opérer au cours de la période de développement de l'enfance et l'adolescence. Il est important d'inscrire la source du diagnostic ou de l'hypothèse diagnostique. Ex. nom du médecin ayant émis le diagnostic ainsi que le moment où celui-ci a été émis. Cette donnée est importante puisqu'un diagnostic émis il y a plusieurs années pourrait nécessiter une réévaluation.

SECTION 8 : DÉLITS

- Cette section a pour objectif de recueillir de l'information concernant la commission de délits de la part de l'adolescent(e). Seuls les délits auto rapportés doivent être inscrits dans le champ prévu à cet effet. Les délits officiels ont déjà été inscrits à l'étape de l'identification de l'utilisateur.

MODULE D'IDENTIFICATION DES BESOINS

En matière de fugue, exploitation sexuelle et autres problématiques associées

Nom :

No dossier :

Prénom :

Service :

Date de naissance :

Loi en vertu de laquelle s'effectue l'hébergement :

Motifs de compromission

Motif principal

Motif secondaire

Motif secondaire

Délit(s) officiel(s) :

Réinitialiser le formulaire



Admission

Complétez-vous le présent questionnaire (MIB) dans le cadre d'une nouvelle admission ?

Oui

Non

1.Fugue

Quel est le résultat de l'outil *Historique de fugue* ?

Groupe 0

Groupe 1

Groupe 2

Groupe 3

Groupe 4

En attente du résultat

Est-ce que l'outil « Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue » a été complété?

Oui

Non

2.Violence sexuelle

2.1 Est-ce que l'adolescent (e) est à risque d'être victime, victime ou a été victime d'exploitation sexuelle?

N.B. En aucun temps, une personne mineure ne peut consentir à faire des activités de prostitution. En ce sens, l'adolescent(e) ayant participé à des activités de prostitution est toujours considéré(e) comme une victime d'exploitation sexuelle.

Oui

Non

À vérifier

Victime

À risque d'être victime

2.2 Est-ce que l'adolescent(e) a été victime d'une agression sexuelle autre que l'exploitation sexuelle ?

Oui Non À vérifier

L'agression sexuelle a eu lieu :

6 mois et moins 6 mois et plus

2.3 Est-ce que l'adolescent (e) a commis une agression à caractère sexuel ou présente-t-il un comportement sexualisé problématique?

Oui Non À vérifier

3.Dépendance

Si vous devez modifier une réponse de la présente section, svp cliquer sur le bouton rouge pour réinitialiser et répondre à nouveau aux questions de la section.

3.1 Est-ce que l'adolescent(e) présente des indices en lien avec la consommation de drogue ou d'alcool?

Oui Non À vérifier

Est-ce que le questionnaire de détection DEP-Ado a été complété ?

Oui Non

Résultat obtenu au questionnaire de détection DEP-Ado

Vert Jaune Rouge En attente du résultat

3.2 Est-ce que l'adolescent(e) présente des indices en lien avec une cyberdépendance ?

Oui Non

4.Conduites hétéroagressives et autoagressives

4.1 Est-ce que l'adolescent (e) adopte ou a adopté des conduites hétéroagressives?

Oui Non À vérifier

4.1.1 Est-ce qu'un plan d'action individualisé est mis en place (PAI)?

Oui Non

4.1.2 Est-ce qu'un plan de mesures de remplacement (PMR) est en place?

Oui Non

4.2 Est-ce que l'adolescent (e) adopte ou a adopté des conduites autoagressives (automutilation)

Oui Non À vérifier

4.2.1 Est-ce qu'un plan de mesures de remplacement (PMR) est en place?

Oui Non

5.Comportements/idéations suicidaires

Est-ce que l'adolescent (e) présente des comportements/idéations suicidaires?

Oui Non À vérifier

6.Santé mentale et déficience intellectuelle

Est-ce que l'adolescent (e) présente un diagnostic ou une hypothèse diagnostic en matière de santé mentale?

Oui Non À vérifier

Si oui, lequel ou lesquels (préciser d'où provient le diagnostic ou l'hypothèse diagnostic ainsi que la date de la dernière évaluation)

7.Santé physique

Est-ce que l'adolescent (e) présente un diagnostic de santé physique?

Oui

Non

À vérifier

Si oui lequel ou lesquels et préciser la nature du traitement si requis ;

8. Délits

Est-ce que l'adolescent (e) a commis des délits officiels ou exprime une délinquance auto rapportée?

Oui

Non

À vérifier

Veillez noter les délits auto rapportés.

Actions à poser et recommandations
à considérer en vue de l'élaboration du plan d'intervention (PI)

Section : Admission

Actions à poser
<ul style="list-style-type: none">Il est important de se référer au guide concernant le processus d'accompagnement clinique (PAC) offert au Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Laval. Voir les documents à cet effet en se référant au chemin d'accès suivant : Partage DPJe/12- Intervenants/Réadaptation <p>Sélectionner par la suite le document WORD du processus d'accompagnement clinique correspondant à votre clientèle. Des hyperliens vous guideront dans chacune des actions et interventions à réaliser.</p>
Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique
Recommandations pour le PI

Section 1 : Problématique de Fugue

Actions à poser
<ul style="list-style-type: none">Compléter l'outil <i>Estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue</i>.Remettre à l'adolescent(e) la carte des numéros d'urgence à utiliser en cas de fugue.Compléter la grille des traumatismes.Advenant une fugue récente, évaluer la nécessité de mettre en place une Mesure d'Empêchement à la Fugue (MEF).
Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique
<ul style="list-style-type: none">Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent participe à l'activité « Réfléchir autrement au phénomène de la fugue ».Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) au programme « Recherche d'alternatives à la fugue » (RAF).

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence de proposer au jeune un objectif au plan d'intervention en lien avec le risque de fugue.
- Évaluer la possibilité et la pertinence de proposer au jeune un objectif en lien avec le développement d'alternatives à la fugue (Loisir, projet personnel, projet d'employabilité, projet académique, etc.)

Section 2 : Violence sexuelle

2.1 Exploitation sexuelle

Actions à poser

- Si cela n'a pas été fait, faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse de la région d'appartenance de l'adolescent(e).
- Si l'adolescent(e) a été victime d'exploitation sexuelle récemment (0-5 jour), lui proposer de passer une trousse médicolégal à l'Hôpital Cité-de-la-Santé de Laval (peu importe la région d'appartenance du jeune).
- Si l'adolescent(e) porte plainte envers son agresseur, lui remettre le numéro de la ligne téléphonique sans frais du Directeur des poursuites criminelles et pénales pour les victimes de violences sexuelles. (1-877-547-3727)
- Compléter la grille des traumas.
- Compléter le document *Guide de soutien à l'identification des signes d'exploitation sexuelle*.
- Compléter la *Grille de facteurs de risque et de protection*.

Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique

- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) participe aux activités liées à la sexualité suivantes :
 - Je m'appartiens (exclusif aux filles)
 - As-tu dit sexe ?
 - ESSA
 - Réfléchir autrement le rôle du garçon dans le système prostitutionnel (exclusif aux garçons)
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'orienter l'adolescent(e) vers le Centre désigné lavallois en matière d'agression sexuelle afin qu'il (elle) puisse bénéficier d'une psychothérapie s'il (elle) y consent.
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) à un suivi psychologique.
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) à l'accompagnement individualisé du SSIR.

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) lavallois(e) au Projet Z s'il (elle) y consent.
- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) bénéficie d'une rencontre avec une Survivante d'exploitation sexuelle du service de police de sa région d'appartenance (Laval ou Montréal). Pour procéder à l'évaluation, veuillez vous référer au document : *Rencontre Survivante d'exploitation sexuelle : Outil d'Évaluation et d'intervention*.
- Dès le début de la 17^{ième} année de l'adolescent(e), évaluer la possibilité et la pertinence de travailler la mise en place d'un réseau de soutien pour l'adolescent(e) en l'orientant vers la clinique *Aire ouverte*, en lui proposant un accompagnement par les policières du programme « Les Survivantes » de Laval ou un accompagnement par une intervenante de l'organisme « La CLES ».

Recommandations pour le PI

- Élaborer un plan de rétablissement de concert avec la spécialiste en activités cliniques répondante en exploitation sexuelle.
- Évaluer la possibilité et la pertinence de contacter la spécialiste en activité clinique répondante en exploitation sexuelle afin d'être guidé dans l'intervention et la mise en place d'objectifs d'intervention en lien avec la situation de l'adolescent(e).

2.2 Agression sexuelle

Actions à poser

- Si cela n'a pas été fait, faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse de la région d'appartenance de l'adolescent(e).
- Si l'adolescent(e) a été victime d'agression sexuelle récemment (0-5 jour), lui proposer de passer une trousse médicolégale à l'Hôpital Cité-de-la-Santé de Laval, et ce, peu importe sa région d'appartenance.
- Compléter la grille des traumatismes.
- Si l'adolescent(e) porte plainte envers son agresseur, il est nécessaire de lui remettre le numéro de la ligne téléphonique sans frais du Directeur des poursuites criminelles et pénales pour les victimes de violences sexuelles. (1-877-547-3727)

Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique

- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) participe aux activités liées à la sexualité suivantes :
 - Je m'appartiens (exclusif aux filles)
 - As-tu dit sexe ?
 - ESSA

<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir autrement le rôle du garçon dans le système prostitutionnel (exclusif aux garçons) • Évaluer la possibilité et la pertinence d’inscrire l’adolescent(e) à un suivi psychologique. • Évaluer la possibilité et la pertinence d’orienter l’adolescent(e) vers le Centre désigné lavallois en matière d’agression sexuelle ou le Centre d’aide aux victimes d’actes criminels (CAVAC) afin qu’il (elle) puisse bénéficier d’un suivi psychosocial spécialisé s’il (elle) y consent. • Évaluer la possibilité et la pertinence d’orienter l’adolescent(e) vers le Centre de prévention et d’intervention pour les victimes d’agression sexuelle (CPIVAS) ou le centre d’aide aux victimes d’actes criminels (CAVAC) afin qu’il (elle) puisse bénéficier d’un suivi psychosocial spécialisé s’il (elle) y consent.
<p>Recommandations pour le PI</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité et la pertinence d’inscrire au plan d’intervention un objectif en lien avec l’implication de l’adolescent(e) dans le programme ou le suivi ayant pour but d’améliorer sa situation en regard de l’agression dont il ou elle a été victime.

2.3 Comportement sexualisé problématique

<p>Actions à poser</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Si cela n’a pas été fait, faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse de la région d’appartenance de l’adolescent(e). • Évaluer la possibilité et la pertinence de déposer une plainte policière en lien avec le comportement de l’adolescent(e) si celle-ci n’a pas encore été réalisée. • Compléter la grille des traumatismes. • Évaluer la pertinence de faire appel à la ligne de service-conseil pour les intervenants du Centre d’expertise Marie-Vincent pour obtenir du soutien clinique. (514 285-0505) • Évaluer la pertinence de référer l’adolescent(e) à la ligne d’écoute et service de clavardage du projet <i>Ça suffit</i> du Centre d’intervention en délinquance sexuelle de Laval. (1 844 654-3111 ou Ça suffit – Prévention des infractions à caractère sexuel (casuffit.info))
<p>Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la possibilité et la pertinence que l’adolescent(e) participe aux activités liées à la sexualité suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Je m’appartiens (exclusifs aux filles) - As-tu dit sexe ?

- ESSA
- Réfléchir autrement le rôle du garçon dans le système prostitutionnel (exclusif aux garçons)
- Évaluer la possibilité et la pertinence de le référer au Centre d'intervention en délinquance sexuelle ou auprès d'une sexologue en clinique privée spécialisée auprès de cette problématique.
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) à un suivi psychologique.

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire au plan d'intervention un objectif en lien avec l'implication de l'adolescent(e) dans le programme ou le suivi ayant pour but d'améliorer sa situation en regard des comportements sexualisés problématiques.

Section 3 : Dépendance

Actions à poser

- Compléter le questionnaire de détection DEP-Ado.
- Compléter la grille des traumatismes.
- Advenant une consommation excessive et dangereuse de l'adolescent(e) dans son milieu de vie (externe ou au CRJDA), mettre en place un filet de sécurité dans le milieu de vie (Ex. consultation du service santé, surveillance étroite médicale, revoir le plan de sortie si nécessaire, etc.).

Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique

- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) participe à l'activité : « Groupe de réflexion sur les drogues ».
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'offrir à l'adolescent(e) de rencontrer un intervenant du service spécifique de première ligne en dépendance.
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'offrir à l'adolescent(e) de rencontrer un intervenant en dépendance du Centre de réadaptation en dépendance de sa région.

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire au PI un objectif en lien avec la gestion de la consommation et/ou l'implication dans le suivi lié à la dépendance visée.

Section 4 : Conduites hétéroagressives et auto agressives

4.1 Conduites hétéroagressives

Actions à poser
<ul style="list-style-type: none">• Compléter la grille des traumas.• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) bénéficie d'un plan de mesures de remplacement (PMR).• Évaluer la possibilité et la pertinence de mettre en place un plan d'action individualisé (PAI).
Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique
<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) puisse être évalué sur le plan de sa santé mentale (psychologique ou pédopsychiatrique).• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) participe à l'activité clinique spécifique de réadaptation « Gestion de la colère ».• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) participe à l'activité clinique spécifique de réadaptation « Résolution de problèmes ».• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) participe à l'activité clinique spécifique de réadaptation « Habiletés sociales ».• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) bénéficie d'un suivi psychologique.
Recommandations pour le PI
<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire au plan d'intervention un objectif en lien avec la régulation émotionnelle.

4.2 Conduites autoagressives

Actions à poser
<ul style="list-style-type: none">• Compléter la grille des traumas.• Procéder à la détection du risque suicidaire si nécessaire.• Selon l'évaluation, mettre en place une surveillance étroite afin d'assurer la sécurité de l'adolescent avec l'autorisation du chef de service.• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) bénéficie d'un plan de mesures de remplacement (PMR).

Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique

- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) puisse être évalué sur le plan de sa santé mentale (psychologique ou pédopsychiatrique).
- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) bénéficie d'un suivi psychologique.

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire au plan d'intervention un objectif en lien avec la régulation émotionnelle.

Section 5 : Comportements/idéations suicidaires**Actions à poser**

- S'il y a présence de comportements/idéations suicidaires ou si l'adolescent(e) en a déjà eu, il est nécessaire de vous référer à la structure d'intervention du protocole suicide.
- En présence d'idées, de comportements ou d'indices en lien avec le risque suicidaire, il est nécessaire de mettre en place un filet de sécurité.
- Compléter la grille des traumatismes.

Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique

- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) puisse être évalué sur le plan de sa santé mentale (psychologique ou pédopsychiatrique).
- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) bénéficie d'un suivi psychologique.
- Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) assiste aux activités *In Vivo* et *Dé-stresse et Progresse*.

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire au plan d'intervention un objectif visant le rétablissement et un mieux-être.

Section 6 : Santé mentale déficience intellectuelle

Appuyer ici
pour retour
aux diagnostics

Actions à poser
<ul style="list-style-type: none">• Compléter la grille des traumas.
Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique
<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) à l'accompagnement individualisé du SSIR.• Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent (e) au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (TSA, DI légère, etc.).• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent (e) bénéficie d'un suivi psychologique.• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) assiste aux activités <i>In Vivo</i> et <i>Dé-stresse et Progresse</i>.• Évaluer la possibilité et la pertinence que l'adolescent(e) puisse être à nouveau évalué sur le plan de sa santé mentale (psychologique ou pédopsychiatrique).
Recommandations pour le PI
<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la possibilité et la pertinence d'ajouter au plan d'intervention de l'adolescent(e) un objectif concernant l'adhésion et l'observance du plan de traitement.


Appuyer ici
pour retour
aux diagnostics

Section 7 : Santé physique
Actions à poser
<ul style="list-style-type: none">• Si en lien avec le motif de compromission, établir un lien de collaboration avec la personne autorisée afin de s'assurer que les suivis médicaux de routine soient à jour (ex. vaccins, bilan de santé complet, dentiste, optométriste, audiologiste, etc.)
Programmes, activités ou suivis pertinents à la problématique

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'ajouter au plan d'intervention de l'adolescent(e) un objectif concernant l'adhésion et l'observance du plan de traitement.

Section 8 : Délits

 Appuyer ici
pour retour
aux délits

Actions à poser

- Compléter la grille des traumatismes.
- Advenant que l'adolescent(e) hébergé(e) est en suivi en vertu de Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents simultanément, s'assurer d'établir un lien de collaboration avec les intervenants sociaux impliqués tout en obtenant l'autorisation auprès du jeune ou de ses parents de pouvoir échanger de l'information.

Recommandations pour le PI

- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent(e) au programme Service aux jeunes (SAJ) (450 543-0413)
- Évaluer la possibilité et la pertinence d'inscrire l'adolescent (e) au programme de Recherche d'Alternative à la Délinquance (RAD).

- Autre :

Signature :

Date de fin de complétion

Notes complémentaires